

# ADSEA 42

## FOYER DE BEL-AIR

54 rue Pierre Madignier

42000 ST-ETIENNE

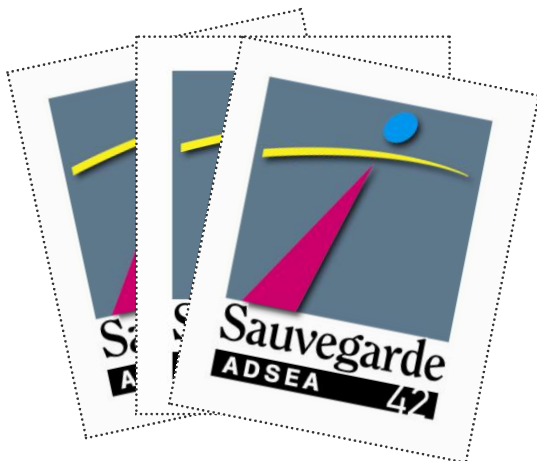
Tél. : 04.77.74.41.34.

Fax : 04.77.74.29.11. Email : [bel.air@adsea42.org](mailto:bel.air@adsea42.org)



*Construire avec les jeunes d'aujourd'hui  
le monde de demain*







Sauvegarde  
ADSEA 42



**RAPPORT  
D'ACTIVITE  
2012**



# Sommaire

 Typologie du public	Page 5
 Au sein de l'Ensemble Bel Air: trois unités de vie et un dispositif d'accompagnement des Jeunes Majeurs	Page 5 à 6
 Problématique et évolution	Page 6 à 8
 Analyse de l'activité	Page 8 à 10
 Éléments forts de l'année écoulée	Page 10 à 11
 Projets et perspectives	Page 11



# FOYER BEL-AIR

*Au service du Projet pour le Jeune, un parcours éducatif progressif  
vers l'autonomie et l'insertion*

**Directeur : Jean-Louis BORDEL**

En tant que Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), BEL-AIR accueille, pour des séjours de durée variable, des adolescents dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable. Elles ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants. Les enfants et adolescents sont confiés par le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance, par le Juge des Enfants, ou dans le cadre d'un accueil provisoire, en lien avec leurs familles, par les Inspecteurs de Protection des Personnes.

Ces jeunes sont placés au titre :

- des articles 375 à 375-8 du Code Civil,
- de l'Ordonnance du 2 Février 1945, et
- selon la procédure de placement administratif de l'Aide Sociale à l'Enfance (CASF art. 222.5) (placement provisoire)

Par ailleurs, à leur demande et par décision des Inspecteurs de Protection des Personnes, les jeunes de 18 à 21 ans peuvent bénéficier d'un contrat jeune majeur.

## 1. Typologie du public

### Age et sexe

Ce sont des garçons de 13 à 18 ans ainsi que des jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

### Origine géographique

Sauf exception, les jeunes sont originaires du département de la Loire, et principalement du Bassin Stéphanois.

D'autre part, le département de la Loire a mis en place en 2001 un dispositif d'accueil des jeunes mineurs isolés étrangers. Dans ce cadre, notre établissement est sollicité même si cela reste à la marge. Ces jeunes sont majoritairement originaires du continent africain.

## 2. Au sein de l'Ensemble Bel-Air : trois unités de vie et un dispositif d'accompagnement vers la majorité : « L'Appart »

### Parcours progressif vers l'autonomie et l'insertion

Au service du projet du jeune, BEL-AIR se présente, aujourd'hui, comme un ensemble composé de trois unités éducatives pour des mineurs dès 13 ans, ainsi qu'un dispositif d'accompagnement vers la majorité : « L'Appart ».

Nous rappelons que cette organisation, prévue dans le cadre du CPOM 2009-2012 et élaborée dans le cadre de notre Projet d'Établissement, est en lien avec la restructuration architecturale du Foyer de la rue Madignier.

La réalisation de la première tranche du chantier architectural nous a permis de passer à l'organisation définitive de l'établissement à l'automne 2011, même si l'hébergement des jeunes du Foyer a dû s'effectuer, encore d'une manière transitoire (opération « tiroir ») en 2012.



## 2011 : Ensemble Bel Air



L'affectation d'un jeune sur l'une des structures est organisée en fonction de son projet et non de son âge. C'est l'articulation entre le projet individuel d'un jeune et le projet collectif de la structure qui détermine son lieu de vie.

BEL-AIR fonctionne avec différentes formules (internat complet ou sous formes séquentielles, placement avec maintien prioritaire en milieu familial) adaptées au projet pour le jeune. Les adolescents sont scolarisés ou reçoivent une formation professionnelle à l'extérieur.

Notre dispositif d'accompagnement à la majorité ("L'Appart") est ouvert à des jeunes ayant été confiés précédemment à d'autres établissements ou services.

La finalité de cet accueil est de contribuer, en collaboration avec les familles, à une éducation veillant à favoriser la meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes concernés, tout en répondant aux attentes des Politiques Publiques en matière de Protection de l'Enfance.

### 3. Problématiques et évolutions

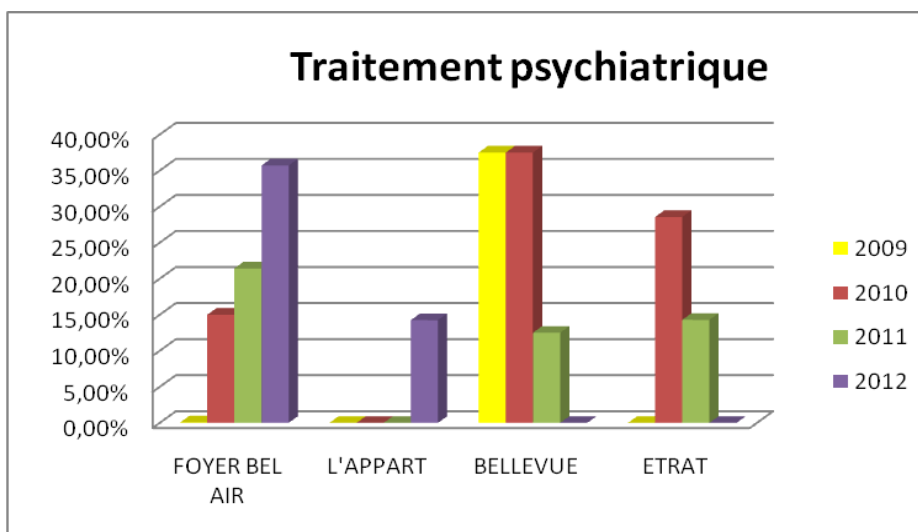
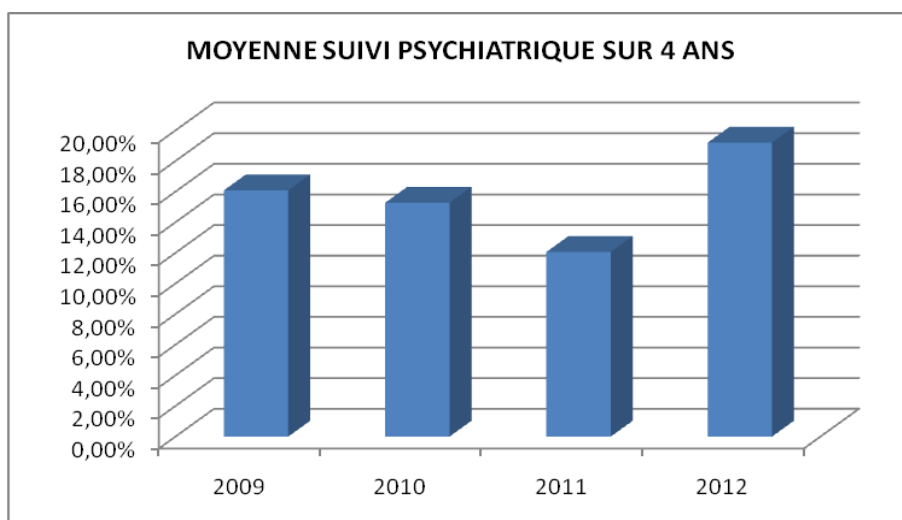
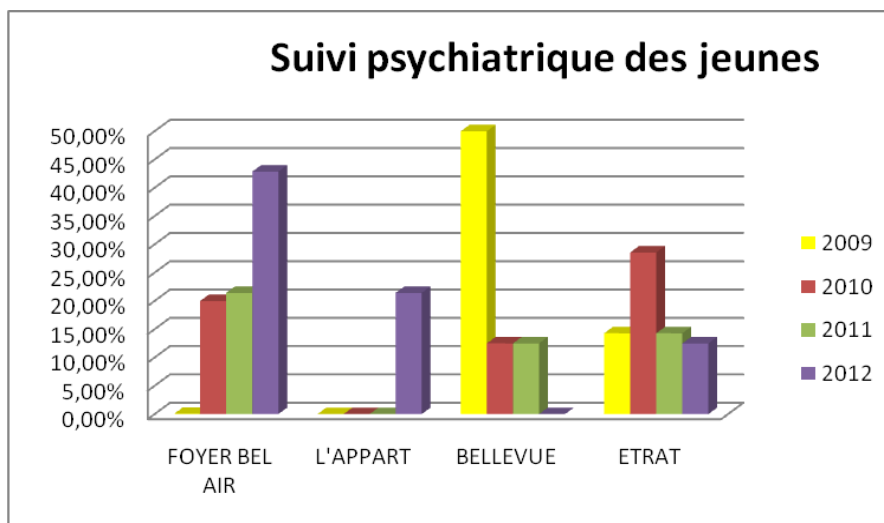
La problématique des jeunes accueillis est caractérisée par deux dimensions :

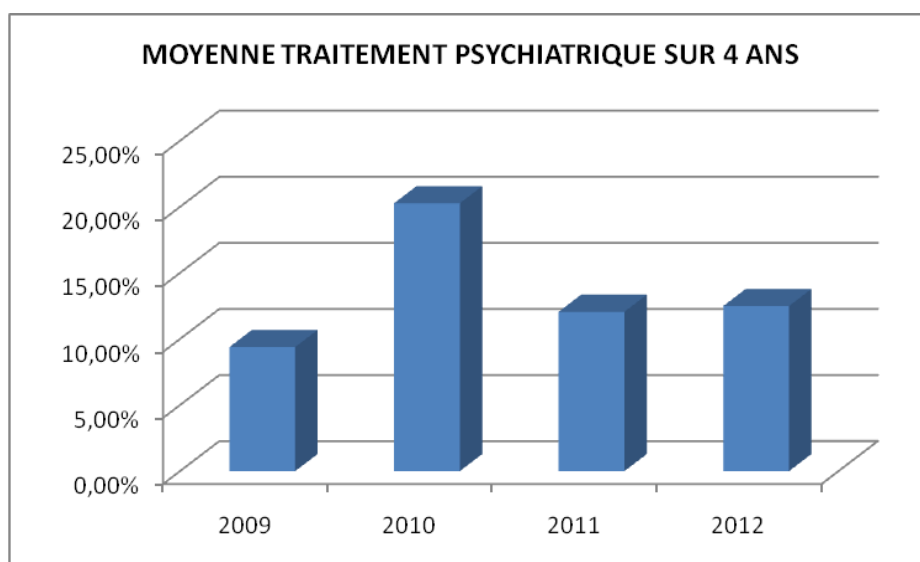
- Au niveau familial, des difficultés parentales importantes, des ruptures, une histoire répétitive marquée de souffrance, parfois sur plusieurs générations, des conflits, de la violence, et parfois des silences.
- Pour le jeune, une expression par des symptômes :
  - Des difficultés scolaires et plus généralement dans les apprentissages,
  - des troubles du comportement,
  - des troubles de la personnalité, nécessitant des actions ou des prises en charges thérapeutiques.

Dans nos précédents rapports d'activité (2010-2011), nous indiquions que les situations des jeunes sont de plus en plus complexes. Les tableaux suivants nous indiquent une évolution des problématiques psychiatriques que nous devons prendre en considération dans nos perspectives d'évolution, dans les limites de ce qui peut être envisageable dans le cadre d'une MECS.

Ces jeunes sont, par ailleurs, en grande difficulté, pour suivre une scolarité ordinaire. Pour ceux relevant de la MDPH, les ITEP n'apportent qu'une réponse partielle. Les renvois temporaires sont fréquents et conduisent à des situations de rupture.

Par ailleurs, en terme d'encadrement, nous nous heurtons à la limite de nos capacités. En effet, nos organisations en MECS ne permettent pas forcément d'assurer des prises en charge en journée actuellement.





Nous avons déjà indiqué, l'an dernier, qu'il nous semble que ces évolutions ne sont pas propres à notre établissement et que les autres MECS ou services du département sont concernés par ce phénomène. Une démarche plus objective de recueil de ce type de données, dans le cadre de l'observatoire s'impose afin de pouvoir mieux l'analyser.

#### 4. Analyse de l'activité

Nos cibles d'activité prévues (taux d'activité de 80%) dans le cadre du CPOM sont les suivantes :

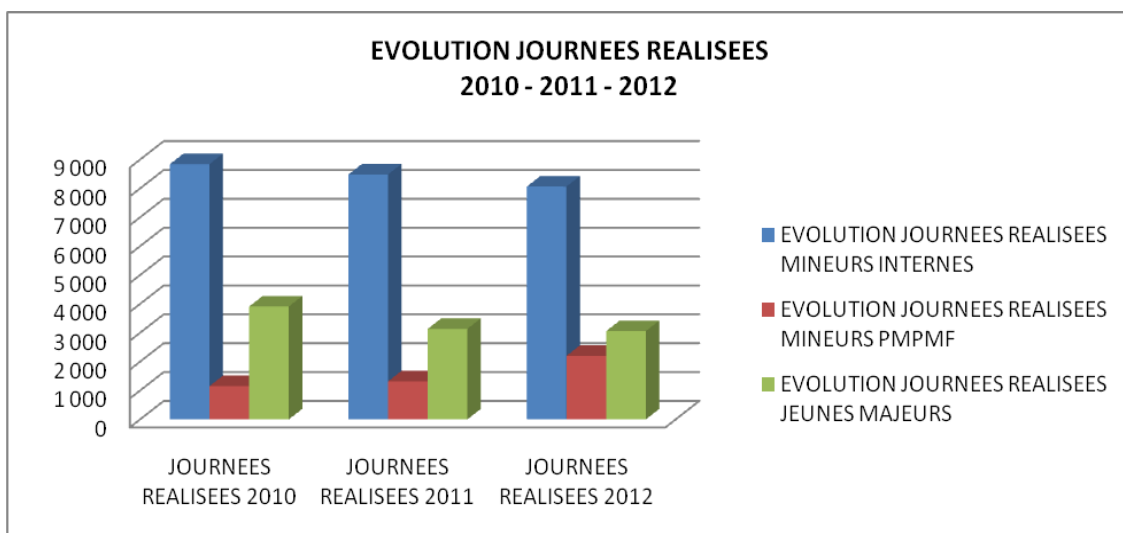
- Mineurs : 9 928 journées
- Jeunes Majeurs : 2 920 journées

	<b>BEL AIR 2012</b>		
	<b>MINEURS</b>		<b>JEUNES MAJEURS</b>
	<b>INTERNES</b>	<b>PMPMF</b>	
<b>JOURNÉES RÉALISÉES</b>	<b>8 060</b>	<b>2 204</b>	<b>3 058</b>
<b>JOURNÉES COMPTABILISÉES</b>	<b>9162</b>		<b>3 058</b>
<b>TAUX D'ACTIVITÉ</b>	<b>73,83%</b>		<b>83,78%</b>

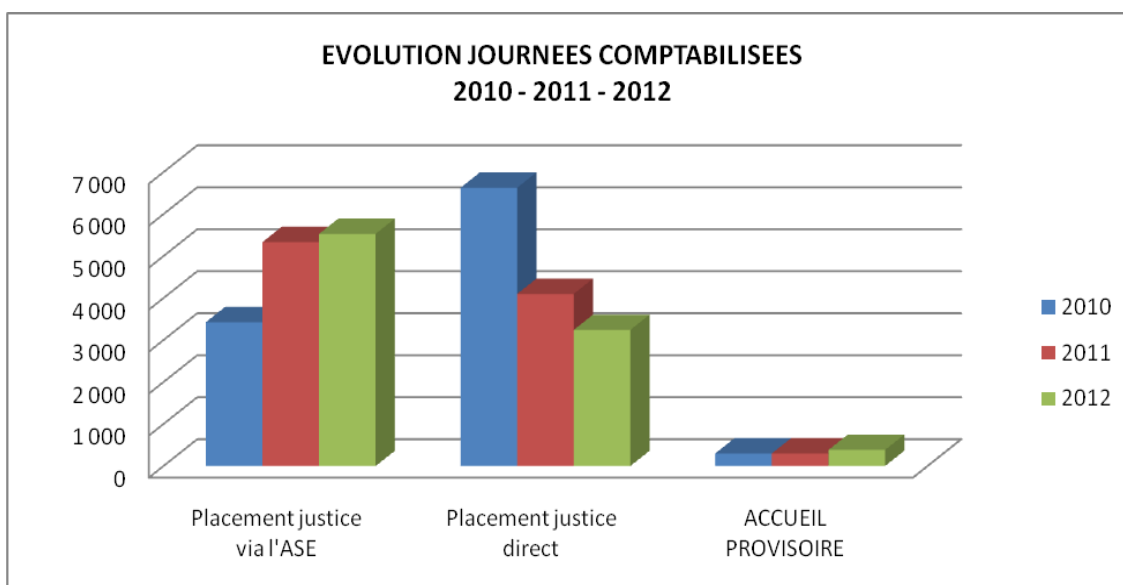
La poursuite du chantier de la rue Pierre Madignier, en 2012 nous met toujours en difficulté à respecter notre cible. Comme le montre le tableau précédent, nous atteignons un taux d'activité hors marge CPOM (+ ou - 5%) pour les mineurs : 73,83%,

Par ailleurs, nous différencions dans nos tableaux les journées réalisées des journées comptabilisées (les journées PMPMF sont divisées par 2). Nos taux d'activité sont bien calculés en fonction des journées comptabilisées. Nous pouvons noter une évolution dans l'activité PMPMF.

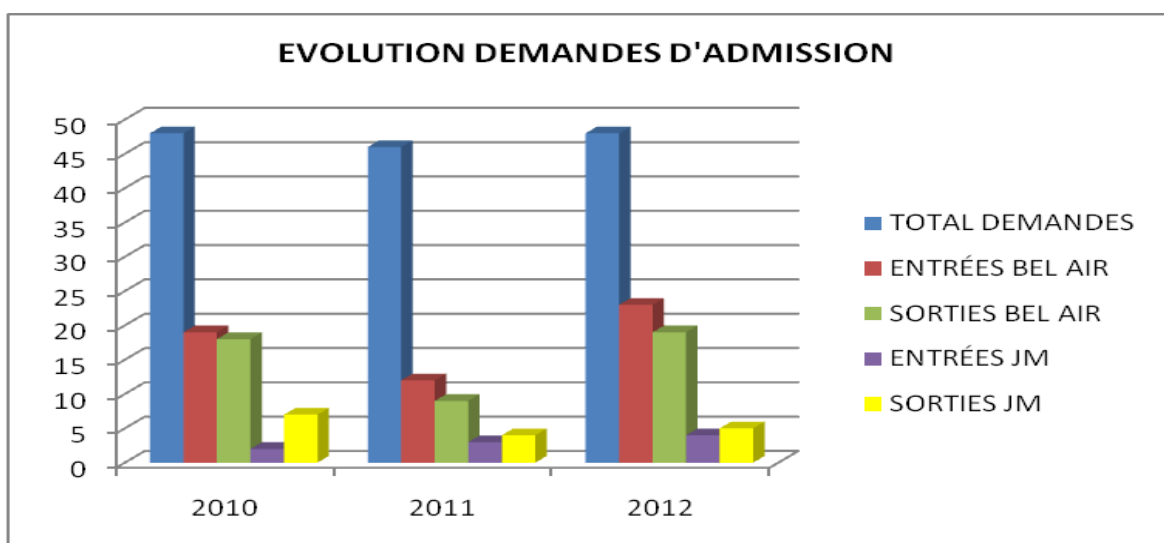




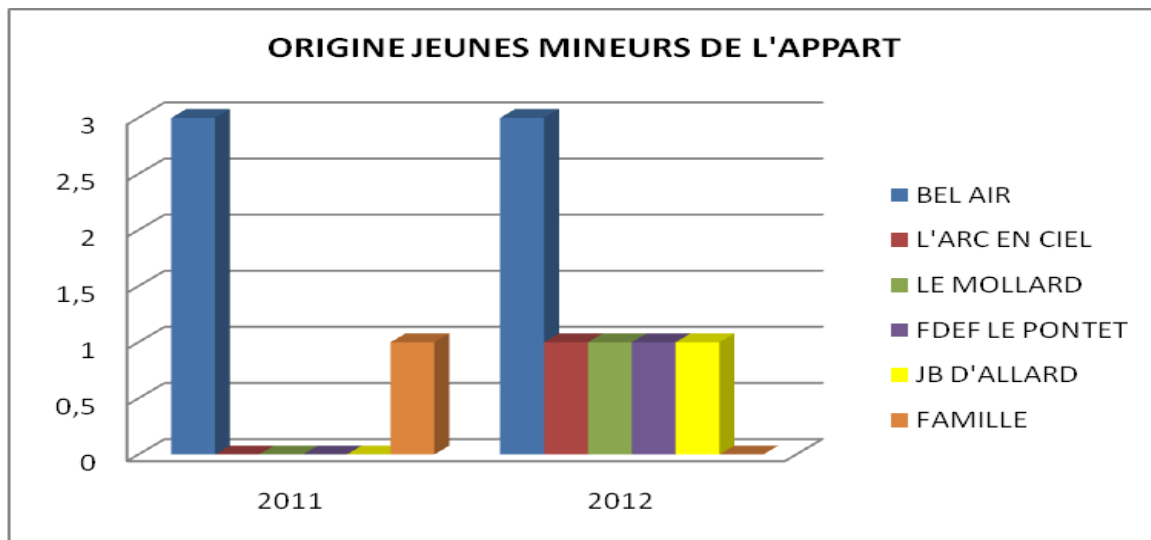
#### EVOLUTION JOURNEES MINEURS AVEC ORIGINE DU PLACEMENT



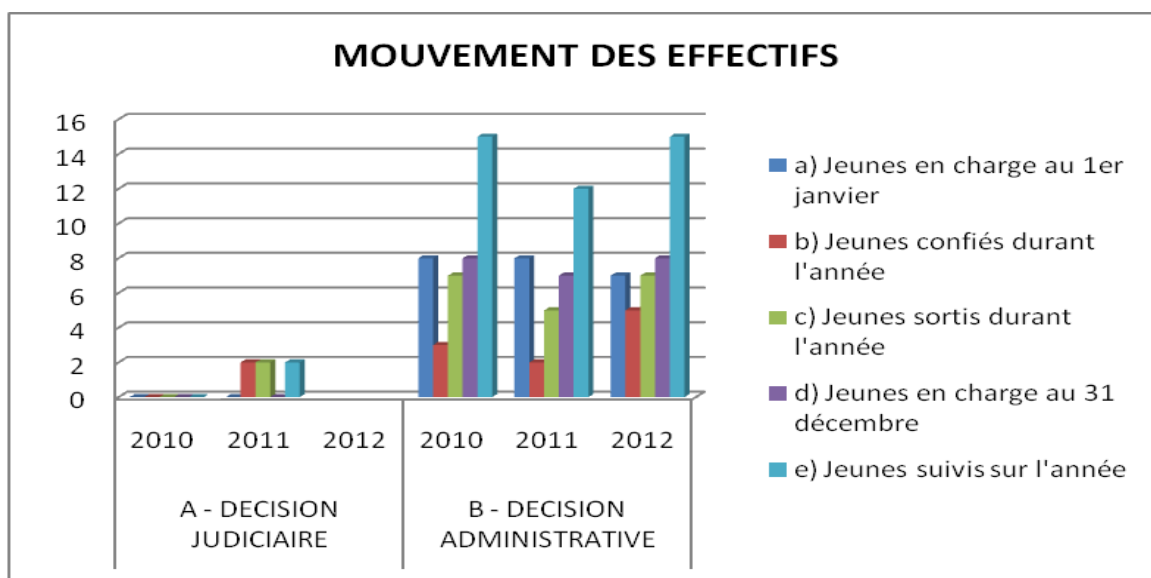
L'évolution des placements justice, via les services de l'ASE, se confirme ainsi qu'une baisse des placements directs. La proportion des Accueils Provisoires reste faible.



Concernant les demandes d'admissions, nous constatons une stabilité : entre 45 et 50 demandes par an. Il faut noter une autre évolution. Notre activité Jeunes Majeurs jusqu'alors alimentée uniquement par nos besoins internes continue d'évoluer progressivement. Cette évolution est à mettre en lien avec l'attractivité de l'Appart pour des jeunes issus d'autres MECS.



Pour l'activité « Jeunes Majeurs », nous pouvons remarquer une augmentation du turn-over liée à la diminution des durées des contrats signés avec les Inspecteurs de Protection des Personnes.



## 5. Éléments forts de l'année écoulée

### Rue Madignier- Saint-Etienne

Bien entendu, l'année 2012 a été encore fortement influencée par la poursuite du chantier de la rue Pierre Madignier. Notre équipe administrative et de direction a dû déménager provisoirement rue Bergson pour permettre la poursuite de l'hébergement des mineurs.

Catherine BREYSSE, Chef de Service, et son équipe ont profité de cette période de transition pour repenser les modalités de l'accueil et des participations et implications des jeunes dans la vie quotidienne, dans le lien avec les familles. Il s'agit bien que le « Foyer » s'améliore lui aussi, au delà de la

qualité de la prestation d'hébergement, dans sa fonction de préparation à l'autonomie. Certains postes de travail des Service Généraux évoluent en ce sens, vers des fonctions de « Maitresses de Maison ».

"L'Appart" a fonctionné une année complète. La lenteur de la montée en charge des «mineurs" en studios" (8 mois) a fortement imputé l'activité mineurs mais désormais, comme nous l'avons remarqué plus haut, l'attractivité de cette structure dépasse aujourd'hui BEL-AIR .

### **Les Maisons de Bellevue et L'Etrat**

L'investissement de Marie BOIREAUD, Chef de service, et des équipes éducatives a porté sur l'amélioration de la qualité de la prise en charge en deux directions :

- le travail avec les familles
- l'amélioration et respect des règles de vie

Cette démarche a pu s'appuyer sur quelques travaux de rénovation des locaux auxquels les jeunes ont été particulièrement associés.

### **Expression des usagers**

Les groupes d'expression avec les jeunes fonctionnent d'une manière régulière. Nous n'avons pas avancé suffisamment sur la mise en place du Conseil de la Vie Sociale qui permettra aussi de permettre aux familles d'exercer leurs droits de représentation.

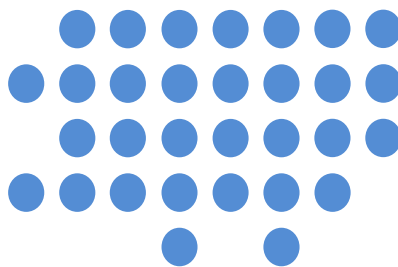
### **Collaboration avec l'ASE**

Nous avons pu cette année améliorer nos relations avec les services de l'ASE, et par ce biais, le suivi des situations, grâce à la mise en œuvre des réunions mensuelles entre les Chefs de Service de BEL- AIR et Mme TISSOT, Chef de Service ASE, référente sur notre territoire.

## **6. Projets et perspectives**

Au Printemps 2013, la restructuration architecturale de la rue Madignier, commencée en février 2011 sera enfin achevée. La finalisation de ce chantier permettra à notre établissement de retrouver sa pleine activité. Rappelons que, construit en 1967, l'immeuble de la rue Pierre Madignier, autant de par son âge, que par sa conception, ne convenait plus à l'évolution de notre activité.





## *L'Association en bref*

L'ADSEA 42, Association de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte, créée en 1935 dans le département de la Loire, est engagée dans la protection de l'enfance en danger et dans l'aide aux adultes en situation d'exclusion sociale. Elle est animée depuis son origine par des bénévoles et s'appuie sur la compétence de 350 professionnels de l'enfance dans toute la Loire.

Se référant à des valeurs humanistes (dignité de la personne humaine, reconnaissance des droits et des devoirs de chacun, rôle primordial de la famille) les objectifs de l'ADSEA 42 sont de :

- ▶ Lutter contre les exclusions
- ▶ Protéger l'Enfance en danger ou en risque de danger
- ▶ Apporter des réponses adaptées à la délinquance
- ▶ Participer à l'élaboration des politiques sociales

Chaque année, en moyenne, l'ADSEA 42 protège, suit, accompagne, soutient près de 5 500 enfants, jeunes et adultes. En partenariat avec le Conseil Général, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'Agence Régionale de Santé, elle gère 13 services ou établissements sur le département de la Loire.

